



Un perp peut il être annulé avec un compte toujours négatif

Par **rebecca_old**, le **01/06/2007** à **21:58**

Dpuis près de 2 mois mon compte présent un débit considérable sans retrouver une position positive. A ce jour le découvert que j'avais a été annulé par ma banque , ma carte bancaire bloquée et plus de chèques. Je viens de déposer mon salaire du mois de mai et le découvert énorme que j'avais a tout avalé. Le compte est toujours négatif. J'ai demandé à la banque de fermer un perp que j'ai ouvert il y a un an il est crédité de 680 euros environ pour une cotisation de 30 euros par mois. La conseillère que j'ai rencontré a dit non de manière catégorique alors que je lui ai expliqué que c'était le seul moyen de repositionner mon compte et de pouvoir si possible utiliser le reste après pénalités ect...

Que dois je faire je n'ai aucun moyen de régulariser mon compte ce qui fait qu'à la fin du mois prochain je serai toujours au même point alors que l'annulation de ce perp me permettrait d'être régulière sur le compte et de ne plus trainer ce découvert sans fin . Que dois je faire

Par **Jurigaby**, le **01/06/2007** à **23:20**

Bonjour.

Effectivement, le perp est un compte un peu particulier et à ma connaissance, il n'est pas possible d'en transférer les fonds sur un "compte courant".

Dans ces conditions, je vous conseille vivement de négocier des délais de paiement avec vos principaux créanciers. Sinon quoi, vous risquez de voir débarquer des huissiers à votre porte

dans les semaines ou mois qui viennent..

Bon Courage.

Cdt.